
BILL.

Acte pour incorporer la société Saint Jean-Baptiste
de la cité de Québec.

ATTENDU qu'il existe dans la cité de Qué- ^{Preamble.}
bec, en cette province, une association
sous le nom de Société Saint Jean-Baptiste,
formée de Canadiens d'origine française, soit
5 du côté de leur père ou de leur mère, ou de
l'un et de l'autre, qui se sont associés ensem-
ble, dans le but de promouvoir, par toutes les
voies légales, les intérêts nationaux, industri-
els et sociaux de la masse de la population du
10 Canada en général et de cette ville en particu-
lier ; et d'engager tous ceux qui en feront par-
tie à pratiquer mutuellement tous les actes de
bienfaisance et de philanthropie que la confrat-
ternité et l'honneur national prescrivent aux
15 enfants d'une même patrie ; et attendu que
l'honorable René Edouard Caron, président, ^{Noms des Pé-}
l'honorable Louis Panet, président-adjoint, et ^{tionnaires.}
Messieurs Ulric Joseph Tessier, Abraham
Hamel, Joseph Hamel, jeune, François Edou-
20 ard Hamel, George Honoré Simard, Pierre V.
Bouchard, Amable Pelletier, Thomas J. Gau-
vin, Charles Pierre Pelletier, Hyppolite Du-
bord, Ives Tessier, Flavien Babineau, Eugène
Chinic, François Xavier Frenette, François
25 Parant, Isaïe Gaudry, Isaïe Gingras, Pierre
Dorion, Pierre G. Huot, Philius Méthot, Gas-
pard Lortie, Louis Balté, Joseph Allard, Pierre
Antoine Gagnon, Etienne Michon, François
DeFoy, Matthias Marcotte, Julien Chouinard,
30 A. T. LeDroit et Jean-Baptiste Adjutor Char-
tier, officiers de la dite association maintenant
en exercice, ont, par leur pétition à la législa-
ture, pour et au nom de la dite association, re-
présenté que la dite association a déjà acquis
35 des droits à la reconnaissance publique pour